

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le sept décembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2018.

Etaient présents : Christian LAMBLIN, François ROUET, Danielle DAISER, Henri de COSSE
BRISSAC, Béatrice BOSCOQ, Ghislain JONNART, Jacques BEAUMONT, Patrick HAGARD

Pouvoirs : Angelica BOVELLO pour Christian LAMBLIN
Philippe WACH pour François ROUET

Absents : Shirley CARRAUD, Herveline PIKE, Frédéric AUGUSTIN, Saliha GUETIENNE, Paula
BROUMAUULT

Secrétaire de séance : Danielle DAISER

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 du SMDO, n'émet aucune remarque sur le
contenu et la forme de celui-ci.

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance avec intérêt du rapport annuel 2017 établie par le SIECCAO qui n'appelle
aucune remarque ou observation.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour accorder à
Monsieur A. PENET, receveur municipal, son indemnité de conseil et de confection du
budget 2018 au taux maximal auquel il a droit.

Monsieur le Maire,

Enumère la liste des travaux ou achats prévus en 2019 à savoir : rénovation de la mairie,
réfection des trottoirs rue Gérard de Nerval, démolition du château d'eau, aménagement d'une
cantine scolaire, plantation dans la cour d'école.

Le conseil municipal,

Donne son avis sur le projet de construction « Chantrier » rue Gérard de Nerval d'où il ressort
que le bâtiment envisagé ne semble pas, par son style et son volume, correspondre au
caractère de Mortefontaine, laissant malgré tout le soin à l'ABF de faire d'éventuelles
propositions sur le sujet.

Monsieur le Maire,

Fait part à l'assemblée de la possibilité d'aider les jeunes qui désireraient passer leur permis de conduire et qui n'auraient pas pu bénéficier de l'aide du Département après avoir fait leur demande auprès de celui-ci, pour un montant de 250 € moyennant 20h00 de travail pour la commune.

Les conseillers présents approuvent le principe et charge Monsieur le Maire d'examiner les modalités pratiques à mettre en place en se renseignant auprès d'une mairie qui pratique déjà ce type d'aide au permis de conduire.

Monsieur le Maire,

Présente la composition du colis de Noël pour les personnes de plus de 67 ans habitants ou inscrits sur les listes électorales de Mortefontaine.

Le nombre de colis distribués cette année sera de 87 pour un montant de dépense globale de près de 5000 €.

Monsieur le Maire,

Informe les conseillers qu'une avance sur la subvention accordée pour 2019 au « Fil d'argent » d'un montant de 1800 € sera allouée début janvier afin de permettre à l'association nouvellement élue de financer leur première manifestation.

Monsieur le Maire,

Tient au courant le conseil municipal du déroulement des appels d'offre pour la rénovation de la mairie en précisant que pour le 14 décembre l'ensemble des 10 lots auront eu une proposition en vue de lancer les travaux au plus tard fin janvier 2019 pour une réception fin septembre 2019.

Le conseil municipal,

En toute connaissance, charge Monsieur le Maire de signer la convention Territoriale Globale entre la commune et la CAF de l'Oise.

Monsieur le Maire,

Invite les conseillers présents à venir samedi 15 décembre à 20h au concert du Ménestrel dans l'église de la commune.

Le conseil municipal,

Après avoir débattu et, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des présents ou représentés :

1. D'augmenter à compter de 1^{er} janvier 2019 le tarif de location de la salle multifonctions pour les personnes n'habitant pas la commune en passant cette location à 1300 €. Pour les habitants de Mortefontaine, la location garde le même tarif soit 600 €. Il en sera de même pour la caution pour tous les locataires qui reste fixée à 3000 €.
2. D'augmenter le tarif des concessions du cimetière pour les perpétuelles à compter du 1^{er} janvier 2019 en passant celle-ci à 500 €. Les autres concessions restant inchangées.

Le conseil municipal,

En réponse à la demande des receveurs, choisit d'amortir les subventions versées au compte 2041 sur 30 ans et décide d'inscrire les crédits de 17 561.23 € au compte 6811 chapitre 042 et 28041582 chapitre 040.

Pour extrait certifié conforme le 7 décembre 2018

Le Maire,

Christian LAMBLIN